

## VILLE DES LILAS

### CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA DELEGATION LILASIENNE DES RESTOS DU COEURS

#### **Entre**

#### **La commune des Lilas**

96 rue de Paris – 93260 Les Lilas

représentée par son Maire en exercice, Monsieur Daniel Guiraud  
d'une part,

**et**

#### **L'association Les Restos du Coeur** – Délégation des Lilas

22, rue Romain Rolland - 93260 Les Lilas

représentée par son Président, Monsieur Michel Laviec  
d'autre part

#### **Préambule**

Le Bureau Information Jeunesse du Kiosque coordonne le dispositif « Agis t'es Jeune », un dispositif visant à favoriser l'engagement des jeunes et leur accès à l'autonomie. Il s'agit d'une aide méthodologique et financière accessible à tous les lilasiens de 16 à 25 ans qui ont un projet de permis de conduire, de BAFA ou de vacances en autonomie.

En contrepartie de cette bourse, les jeunes lauréats s'engagent à suivre une formation de 4h et à effectuer 12 heures de bénévolat dans une ou plusieurs associations solidaires des Lilas.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

#### **Article 1 : Objet de la convention**

La délégation lilasienne des Restos du Cœur accueille un à cinq jeunes orientés par le Kiosque, sur des créneaux définis au préalable en fonction de la demande et de la disponibilité des encadrants.

Les Restos du Coeur s'engagent à accueillir gracieusement les jeunes qui lui sont adressés dans le cadre du dispositif « Agis t'es Jeune » et à leur proposer de participer aux diverses activités incombant aux bénévoles de l'association

(déchargement des collectes alimentaires, tri des denrées, distribution des repas, nettoyage, micro-crédit... en fonction des besoins identifiés par l'association).

## **Article 2 – Modalités pratiques**

En amont de l'appel à projet, le Kiosque et les Restos du Cœurs conviennent des plages horaires et des activités proposées aux jeunes ; l'engagement bénévole a lieu en octobre, novembre et décembre 2017.

Une semaine avant l'accueil des jeunes, le coordinateur du dispositif « Agis t'es Jeune » entre en contact avec les Restos du Cœur pour proposer l'orientation d'un à cinq jeunes sur les créneaux horaires définis, selon leurs disponibilités et ce, pour toute la durée de leur engagement.

Un membre des Restos du Cœur est invité à venir présenter l'association et animer un module consacré à l'attitude du bénévole et aux enjeux de l'engagement solidaire lors de la formation préalable qui a lieu au Kiosque le lundi 23 octobre 2017 de 13h30 à 17h30.

Les jeunes accueillis effectuent leurs heures de bénévolat en autonomie, encadrés par un membre de l'association.

Ils bénéficient des mêmes conditions d'assurance que les autres bénévoles de l'association. Pour les mineurs, la formalisation de l'engagement passe par une autorisation parentale écrite transmise par le Kiosque aux Restos du cœur.

Un document écrit attestant des heures de bénévolat réalisé par chaque jeune est signé par les Restos du Cœur et remis au Kiosque.

## **Article 3 - Durée de la convention**

La présente convention entre en vigueur à compter de sa notification et son terme est fixé au 31 décembre 2017.

## **Article 4 - Résiliation de la convention**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

## **Article 5 - Litiges et juridiction compétente**

En cas de désaccord entre les parties, le tribunal administratif de Montreuil sera seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait aux Lilas en deux exemplaires,

Les Lilas, le 13 OCT. 2017

Pour la commune des Lilas  
Le Maire,



MAIRIE DES LILAS  
(Seine-St-Denis)

Les Lilas, le 08 NOV. 2017

Pour la Délégation lilasienne  
Les Restos du cœur  
Le Président,

Les Restaurants du Cœur  
22 rue Romain Rolland  
93260 Les Lilas  
Tél./Fax : 01 43 60 59 55



